

République Tunisienne

**Ministre de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques
et de la Pêche**

Office des céréales



Annonce

L'Office des Céréales porte à la connaissance de tous les promoteurs désireux de s'adonner à l'activité de la collecte des céréales de consommation au titre de la **CAMPAGNE 2022**, qu'il met à leur disposition la convention qui définit la relation entre l'office des céréales et le collecteur privé au titre de la **CAMPAGNE 2022**.

Toute personne physique ou morale intéressée par cet avis, Peut retirer la convention auprès des services de L'Office des Céréales (Direction Juridique) sis au 30 Avenue Alain Savary- Tunis , à partir de la parution de cette annonce.

La convention sus indiquée doit être remise à L'Office des Céréales avant le **30 avril 2022** délai de rigueur, paraphée et signée avec signature légalisée à la dernière page accompagnée des annexes et des pièces demandées.